

**La présente modification vise à répondre aux questions des fournisseurs.**

**Question 1:**

Veillez préciser la date limite de présentation d'une proposition. À l'heure actuelle, la date de clôture de l'avis d'appel d'offres général en réponse à l'appel de propositions (AP) des défis est le 29 mars 2018, alors que la date de clôture des cinq défis individuels est le 21 août 2017. Quelle date a préséance en tant que date limite de présentation d'une proposition?

**Réponse 1:**

La date de clôture de l'AP des défis EN578-DB1700/A est le 29 mars 2018. Cependant, chaque défi individuel aura également sa propre date de clôture. Pour chaque défi, les propositions doivent être soumises à la date et à l'heure de clôture indiquées dans la page d'avis d'appel d'offres pour ce défi individuel sur le site [Achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca). Pour obtenir des informations sur la façon de soumettre une proposition, veuillez consulter la partie 3, Instructions pour la préparation des propositions, du document d'invitation à soumissionner en réponse l'AP des défis. Veuillez noter également que d'autres défis sont susceptibles d'être publiés à une date ultérieure dans le cadre l'AP des défis. Toutefois, précédemment mentionné, chaque défi aura ses propres date et heure de clôture du dépôt de propositions.

**Question 2:**

Veillez préciser si la limite de financement d'environ 6 M\$ mentionnée à l'article 1.1.2 de l'AP des défis du Programme d'innovation Construire au Canada (PICC) représente le montant total disponible pour l'ensemble des cinq défis ou pour chaque défi, ce qui donnerait un total d'environ 30 M\$ pour l'AP des défis?

**Réponse 2:**

Comme indiqué à l'article 1.1.2 du document d'invitation à soumissionner en réponse à l'AP des défis, le budget total alloué est d'environ 6 M\$ et le montant maximum de chaque contrat attribué dans le cadre d'un défi est de 1 M\$ (taxes, frais de déplacement et de subsistance, et frais d'expédition exclus). Veuillez noter que plusieurs contrats peuvent être attribués en réponse à un même défi.

**Question 3:**

Comment un soumissionnaire peut-il être préqualifié pour le programme?

**Réponse 3:**

Pour connaître les exigences et les détails du processus de préqualification, veuillez consulter le document de l'AP des défis et les pièces jointes qui sont publiés sur le site <https://achatsetventes.gc.ca>.

**Question 4:**

Les soumissionnaires peuvent-ils toujours soumettre une proposition dans le cadre de l'appel de propositions ouvert?

**Réponse 4:**

Deux appels de propositions sont actuellement ouverts dans le cadre du Programme d'innovation Construire au Canada (PICC) : l'AP poussé par l'offre « PICC Appel 007 (EN578-17BCIP/A) » et l'AP induit par le lancement de défis intitulé « PICC Appel de propositions des défis (EN578-DB1700/A) ». Vous pouvez présenter une proposition pour l'un ou l'autre des AP. Toutefois, conformément aux conditions d'admissibilité de l'AP des défis, votre proposition ne sera pas prise en considération si elle est en cours d'évaluation dans le cadre de l'AP 007 ou si elle figure dans un bassin actif de propositions préqualifiées dans le cadre d'un précédent AP du PICC. Si votre proposition a été préqualifiée dans un bassin qui a maintenant expiré, vous pouvez présenter une proposition à l'AP des défis. Pour plus d'information, veuillez consulter la partie 3, section 3.3 — Proposition technique de l'AP des défis.

**Question 5:**

Quel est le délai entre la date de présentation d'une proposition et la date d'achèvement de l'évaluation?

**Réponse 5:**

Le PICC lance pour la première fois l'AP des défis. Les informations suivantes se fondent donc sur des estimations et non sur l'expérience passée. On s'attend à ce que le processus d'évaluation dure environ six semaines. À titre de comparaison, l'évaluation des propositions présentées en réponse aux AP poussés par la demande prend en moyenne de 2 à 3 mois.

**Question 6:**

Qui examinera les propositions?

**Réponse 6:**

Les propositions seront examinées par des représentants du Canada, ainsi que par des experts externes en la matière, si nécessaire. Veuillez noter que ces experts devront confirmer qu'ils ne sont pas en conflit d'intérêts et signer un accord de non-divulgence. Pour plus de détails sur le processus d'évaluation, veuillez consulter la partie 4 de l'AP des défis.

**Question 7:**

Les liens Web seront-ils acceptés dans le cadre d'une proposition?

**Réponse 7:**

On évaluera uniquement la documentation figurant dans la proposition, dans la limite du nombre de mots précisé dans le formulaire de présentation de la proposition. Les sources externes ne seront pas évaluées. Pour plus d'information, veuillez consulter la partie 3 de l'AP des défis.

**Question 8:**

Existe-t-il des pratiques exemplaires ou des exemples qui peuvent servir de lignes directrices pour la présentation de la proposition?

**Réponse 8:**

Toutes les informations nécessaires sur la façon de présenter une proposition figurent dans les documents d'invitation à soumissionner et leurs pièces jointes qui sont publiés sur le site <https://achatsetventes.gc.ca>.

**Question 9:**

Quel est le pourcentage des propositions qui sont retenues pour un contrat et combien de contrats sont attribués par défi?

**Réponse 9:**

C'est la première fois qu'un AP des défis est lancé dans le cadre du PICC.

**Question 10:**

Un soumissionnaire peut-il présenter une proposition sans être préqualifié pour l'un des défis individuels?

**Réponse 10:**

Veillez consulter le document d'invitation à soumissionner et les pièces jointes. Pour que votre proposition soit prise en considération, vous devez la soumettre en réponse à un défi publié, avant la date de clôture du défi. Si vous avez une innovation qui, selon vous, ne correspond pas à la portée de l'un des défis publiés, veuillez envisager de la présenter en réponse à un AP poussé par l'offre qui est publié ici : <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-appvisionnement/appels-d-offres/PW-17-00762630>

**Question 11:**

Quel soutien est fourni pour préparer une proposition et à qui peut-on s'adresser si l'on a des questions concernant la préparation d'une proposition?

**Réponse 11:**

Pour obtenir plus d'information sur la présentation d'une proposition, veuillez consulter le document d'appel de propositions de l'AP des défis et ses pièces jointes. Si vous avez besoin d'éclaircissements, veuillez envoyer vos questions à l'adresse [SSGP.SCPD@pwgsc.gc.ca](mailto:SSGP.SCPD@pwgsc.gc.ca).

**Question 12:**

Comment l'AP des défis s'inscrit-il dans les exigences des niveaux de maturité technologique (NMT) du PICC?

**Réponse 12:**

L'AP des défis vise à solliciter des propositions qui présentent des NMT 7 à 9 dans l'environnement précommercial. Veuillez consulter le site Web du PICC pour prendre connaissance de la définition des termes « NMT » et « précommercial ».

**Question 13:**

S'il n'existe pas d'installations d'essais appropriées au Canada, peut-on proposer des installations aux États-Unis?

**Réponse 13:**

Les ministères qui mettent à l'essai une innovation détermineront le lieu des essais de l'innovation pendant le processus de passation de marché. Dans le cadre de contrats du PICC, des essais ont été menés partout au Canada et à l'extérieur du Canada.

**Question 14:**

Les dispositions relatives à l'intégrité s'appliquent-elles à cette exigence?

**Réponse 14:**

Les dispositions relatives à l'intégrité s'appliquent à cette exigence, car le document « 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels » fait partie de l'AP des défis.

**Question 15:**

Nous envisageons utiliser une tierce-partie tel que le Centre National de Recherche du Canada afin de faire certains essais qui seront dans notre proposition. S.V.P. confirmer que la référence à la tierce-partie à l'article 3.4.4 du document d'appel de propositions des défis n'empêche pas les soumissionnaires d'utiliser un laboratoire d'une tierce partie.

**Réponse 15:**

Si une tierce-partie ou un sous-contracteur est utilisé afin de faire des essais tel que décrit au formulaire électronique de soumission, section trois – Plan de mise à l'essai du PICC, cela est permis et peut être inclus dans votre calcul de la proposition financière. Si vous faites référence à l'utilisation d'une tierce-partie afin de faire une mise à l'essai de votre innovation en préparation de votre soumission ou afin d'obtenir une certification pour l'innovation, ces montants ne se retrouveront pas au contrat résultant et ne seront pas remboursés.